



Licence Musiques anciennes et monde contemporain

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musiques anciennes et monde contemporain. 2009, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02036887

HAL Id: hceres-02036887

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036887>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN EN YVELINES
N° demande : S3100017709
Domaine : HUMANITES ET SCIENCES DES SOCIETES
Mention : MUSIQUES ANCIENNES ET MONDE CONTEMPORAIN

Appréciation générale :

La licence « Musiques anciennes et monde contemporain » correspond à une demande de création. Il s'agit d'une mention relevant du domaine « Humanités et sciences des sociétés » de l'UFR « Sciences sociales et Humanités » à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Cette licence représente une très bonne formation qui répond très bien à de nombreux critères d'évaluation.

La mention « Musiques anciennes et monde contemporain » constitue une formation d'excellence, avec épreuve d'admission, destinée à des élèves de Conservatoires et des professionnels de la musique. Elle relève donc à la fois de la formation initiale et de la formation continue. Sa finalité est générale, mais aussi professionnelle.

Cette formation est très originale, voire unique en France, car il ne s'agit pas d'un simple partenariat entre un Conservatoire et le Département de Musicologie d'une Université, mais d'un partenariat entre l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, le Conservatoire de Versailles et le Conservatoire de la Vallée de Chevreuse qui débouche non seulement sur l'interprétation du répertoire musical des époques médiévale et baroque, mais aussi sur l'acquisition de connaissances en sciences sociales, économiques et juridiques propres à favoriser l'insertion professionnelle des musiciens dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la médiation culturelle et de la création artistique.

On relève un nombre restreint de points faibles qui devraient pouvoir être facilement corrigés à l'avenir, notamment par une organisation plus structurée de l'équipe pédagogique, par la mise en place d'une évaluation des enseignements spécifique à la formation et par la description des enseignements en termes de compétences dans un « supplément au diplôme ».

Les points les plus forts :

1-	La complémentarité entre un enseignement artistique de haut niveau dans le domaine musical (pratique musicale et enseignements artistiques spécifiques) et des connaissances dans le domaine des Humanités et des sciences sociales (connaissance du monde médiéval et baroque, connaissance du monde contemporain) est particulièrement innovante.
2-	L'originalité d'une formation à la fois générale et professionnelle promet des débouchés intéressants pour les musiciens sur le marché du travail, tant dans les ensembles professionnels de musique ancienne que dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche, de la création artistique et de la médiation culturelle.
3-	Le recrutement devrait pouvoir être national et déboucher rapidement sur une véritable formation d'excellence.

Les points les plus faibles :

1-	L'organisation de l'équipe pédagogique, telle qu'elle est prévue à l'heure actuelle, n'est pas assez structurée. Il n'y a pas de responsable par année.
2-	Une évaluation des enseignements spécifique à la mention n'est pas prévue pour l'instant. Le pilotage de la formation n'est pas parfaitement assuré.
3-	Aucun « supplément au diplôme » n'est envisagé à l'heure actuelle.

Recommandations :

Il conviendrait sans doute à l'avenir de mieux structurer l'équipe pédagogique de la formation, notamment au sein de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, en désignant un Directeur d'études en L1 et un responsable par année. Il faudrait également assurer un meilleur pilotage de la formation en précisant plus clairement les règles d'évaluation des étudiants (organisation plus précise du contrôle des connaissances : calendrier des sessions d'examens, nature des épreuves, règles de compensation, etc.), en prévoyant une évaluation des enseignements spécifiques à la mention et un « supplément au diplôme » décrivant les enseignements en termes de compétences, enfin en mettant en place des réunions de concertation entre enseignants des diverses composantes et intervenants extérieurs des Conservatoires.

Le partenariat très intéressant lancé entre l'Université et les professionnels de la musique mérite de façon générale une plus forte cohésion, amenée à se développer au cours des prochaines années (organisation de multiples rencontres, forums d'information, conférences et concerts, intensification des échanges internationaux, etc.).

Il serait enfin souhaitable de prévoir non seulement l'information des élèves des Conservatoires locaux et régionaux, mais aussi des élèves de collège et de lycée dans toute la France, de façon à assurer un recrutement dynamique et véritablement national.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : A